

## Notre équipe

L'Equipe Mobile de Soins Continus est composée de :

- 1 médecin référent
- 1 infirmière
- 1 psychologue

Ces intervenants sont disponibles pour vous et vos proches **en plus** de l'équipe soignante de l'unité dans laquelle vous résidez.

Nous pouvons nous déplacer à vos côtés quel que soit le service où vous vous trouvez.

### Nous sommes présents pour :

- Ecouter vos souhaits et/ou craintes éventuelles
- Répondre à vos questions et vous accompagner ainsi que vos proches.
- Veiller à votre confort. Par exemple, en vous aidant dans la gestion des symptômes comme la douleur ou les nausées.
- Vous guider vers d'autres professionnels qui peuvent également vous aider.



## Equipe Mobile de Soins Continus

### Infirmière référente Mme Emilie Croquet

Téléphone 067/348 803  
E-mail [emilie.croquet@chrhautesenne.be](mailto:emilie.croquet@chrhautesenne.be)

### Médecin référent Dr Marie-Isabelle Van Ex

Téléphone 067/345 084

### Psychologues référents Mr Raphaël Descamps

Téléphone 067/348 557

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement**

### Pour vous aider

**Portail des soins palliatifs en Wallonie** [www.soinspalliatifs.be](http://www.soinspalliatifs.be)

**Fondation Contre le Cancer** [www.cancer.be](http://www.cancer.be)

**Ligne Cancer Info** 0800/15 801

Editeur responsable: Thérèse Troiti - CHR Haute Senne - Chaussée de Braine 49 - 7060 Soignies  
©photos : iStockphoto, CHR Haute Senne  
EMSC 1 - EMSC



CHR Haute Senne

**Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne**

Chaussée de Braine 49 • 7060 Soignies

T. : 067 348 411 • F. : 067 348 787

[info@chrhautesenne.be](mailto:info@chrhautesenne.be) • [www.chrhautesenne.be](http://www.chrhautesenne.be)



CHR  
haute Senne



*Le myosotis  
qui dans le langage  
des fleurs signifie  
«Ne m'oubliez pas»*

## Equipe Mobile de Soins Continus

**Accompagner la vie**  
**Du soutien oncologique aux soins palliatifs**

Partage    Respect  
Confort    Soutien  
Ecoute    Liens    Disponibilité  
Accompagnement  
Continuité



## Au CHR Haute Senne

Il existe une équipe de soins continus qui combine deux approches :

- du **soutien oncologique** auprès de patients atteints d'un cancer.
- des **soins palliatifs** pour tout patient atteint d'une maladie évolutive que les traitements ne pourront plus guérir.

Cette équipe vient en aide aux patients ainsi qu'à leurs proches confrontés à la maladie grave et qui vivent des moments difficiles.

Il nous tient à cœur de pouvoir vous accompagner sur votre chemin de vie ainsi que d'entendre vos souhaits afin de pouvoir vous offrir des soins de qualité adaptés à vos besoins.

Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons avec différents partenaires :

- les membres du personnel soignant de différentes unités d'hospitalisation
- les médecins traitants
- les infirmières de la région
- les équipes de soutien de « Reliance » ou « Domus »
- ...et VOUS.

## Les aides disponibles au domicile

**Matérielles** : lit médicalisé, oxygène, pompe à perfusion,...

**Sociales** : Via des assistantes sociales qui peuvent vous conseiller dans la prise de contact avec d'autres services

**Relatives au bien-être** : Grâce, entre autre, à certaines associations ( Vivre comme avant , Fondation contre le cancer,...) qui proposent différentes possibilités (journées bien-être, yoga, marche santé...)

**Psychologiques** : Par des psychologues des équipes de soutien de «Reliance» ou «Domus» ou par des psychologues indépendants.

**Pour vos proches** : Possibilités de congés. Congé "palliatif" ou congé pour assistance médicale (pour tout renseignement, contactez l'ONEM ou INASTI)

**Financières** : Intervention de la mutuelle ou de la « Fondation contre le cancer » pour les transports. Selon vos revenus, envoyez une demande au SPF sécurité sociale, ancienne « vierge noire ». Réaliser, le moment venu, les démarches pour la reconnaissance du statut palliatif.

## Reconnaissance du statut palliatif

**Cette démarche est valable uniquement pour le patient vivant à domicile.**

Ce statut est accordé par le médecin conseil de la mutuelle après remise des documents complétés par le médecin traitant (deux documents identiques mais à un mois d'intervalle).

Suite à cette reconnaissance de statut, vous bénéficierez d'un "forfait palliatif" vous donnant certains droits :

- Vous recevez (2 fois uniquement) un montant d'environ 600 euros afin de vous apporter une aide financière supplémentaire ;
- Vous obtenez un remboursement des visites du médecin traitant;
- Un remboursement des soins infirmiers vous est proposé. L'infirmière se doit d'être disponible 24H/24 et 7J/7 (document infirmier à compléter et à remettre à la mutuelle) ;
- Vous avez également droit à des prestations de kinésithérapie d'une durée de 30 minutes à prix réduit (environ 0,30 euros/jour) ;
- Vous bénéficiez gratuitement de l'intervention de l'équipe de soutien de « Reliance » (joignable au 064/57 09 68 ou [reliance@belgacom.net](mailto:reliance@belgacom.net) pour le Hainaut) ou celle de «Domus» (joignable au 010/841 555 ou [info@domusasble.be](mailto:info@domusasble.be) pour le Brabant Wallon)

